

ATTENTION!

À CE JOUR IL N'Y A PAS DE RÈGLE QUI PRÉVOIT UNE RÉGULARISATION POUR LES ÉTRANGERS EN ITALIE!

Les rumeurs qui se sont propagées à travers les médias sociaux et les messages WhatsApp concernant l'existence d'une règle sur la régularisation des citoyens étrangers qui se trouvent en Italie sans permis de séjour, en envoyant les KIT qui sont collectés dans les bureaux de poste, sont absolument fausses.

Ces **indications sont fausses et dangereuses** parce que:

- **L'envoi des KIT postaux**, même s'ils sont autorisés par les bureaux de poste, **à l'heure actuelle ne régularise pas** qui se trouve en Italie sans titre de séjour ni ne donne droit à la délivrance d'un permis de travail aux demandeurs d'asile;
- Ce sont de **véritables escroqueries** et, dans de nombreux cas, de l'argent est illégalement requis pour le KIT, pour l'envoi ou pour la compilation;
- En l'absence d'informations officielles, l'envoi des KIT **pourrait même s'avérer contre-productif** car même être contre-productif et entraver la possibilité d'obtenir un titre de séjour dans l'hypothèse où une procédure de régularisation des personnes se trouvant en Italie sans titre de séjour serait effectivement publiée;
- pourrait exposer les personnes à des risques tels que l'expulsion;

Le A.S.G.I. invite les citoyens étrangers à contacter les associations de protection, les bureaux d'information, les syndicats, les patronats pour demander des informations correctes avant de poursuivre ou d'envoyer toute demande.